

CAPES EXTERNE – CAFEP DE SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

*Réunion directoire – préparateurs
bilan session 2023 –
organisation session 2024*

Bilan de la session 2023

Quatre épreuves testant les compétences nécessaires à l'exercice du métier

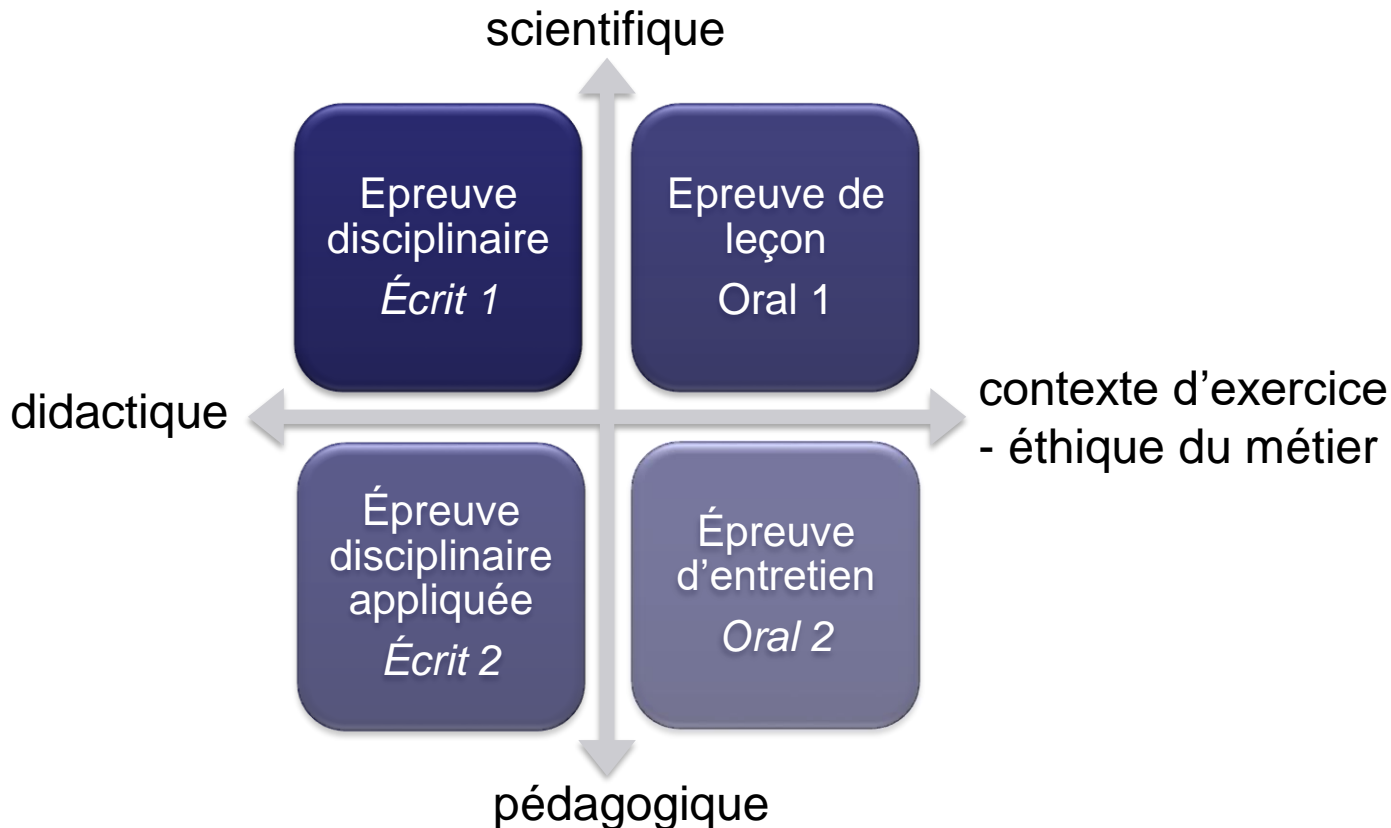
Recrutement sur la base des compétences professionnelles (BOEN n°30 du 25 juillet 2013)

- ✓ scientifiques et disciplinaires
- ✓ didactiques
- ✓ pédagogiques
- ✓ connaissance des élèves
- ✓ contexte d'exercice du métier (éthique et déontologie)

Objectifs du recrutement

- ✓ **maintenir** un haut niveau d'exigence scientifique, didactique et professionnel
- ✓ **évaluer** la « professionnalisation » des candidats en lien avec leur nouveau contexte de formation.

Quatre épreuves testant les compétences nécessaires à l'exercice du métier



Quatre épreuves testant les compétences nécessaires à l'exercice du métier

Epreuves écrites

Epreuve écrite disciplinaire

Écrit 1

Synthèse argumentée

5 heures

coefficient 2

Note $\leq 5/20$ éliminatoire

Epreuve écrite disciplinaire appliquée

Écrit 2

Elaboration d'une séquence d'enseignement à partir d'un corpus documentaire

5 heures

coefficient 2

Note $\leq 5/20$ éliminatoire

ADMISSIBILITE



Epreuves orales

Epreuve de leçon

Oral 1

Conception et animation d'une séance d'enseignement

4 heures préparation

30' exposé + 30' entretien

coefficient 5

Note = 0/20 éliminatoire

Epreuve d'entretien

Oral 2

Motivation et analyse de situations professionnelles

35' exposé et entretien

coefficient 3

Note = 0/20 éliminatoire

ADMISSION



Un jury pluricatégoriel rassemblant toutes les expertises nécessaires au recrutement

Jury disciplinaire : compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques

- ✓ Professeurs de collèges et lycées (souvent formateurs, chargés de mission d'inspection)
- ✓ IA-IPR
- ✓ Professeurs de classes préparatoires
- ✓ Universitaires (MCU, PR, PRAG)

Enseignement public et privé

certifié, agrégé, chaire supérieure

diversité des académies

Jury de personnels avec des compétences RH

- ✓ Personnels de direction
- ✓ Attaché d'administration
- ✓ Agent gestionnaire comptable

Un jury pluricatégoriel rassemblant toutes les expertises nécessaires au recrutement

Pour le concours 2023

- ✓ 44 membres de jury disciplinaire
- ✓ 15 membres de jury à compétences RH
- ✓ 30 personnels de techniques et laboratoires
- ✓ 2 agrégés préparateurs
- ✓ 1 directoire

présidente : Monique Dupuis

vice-présidente : Olga Otero

vice-président : Joseph Segarra

secrétaire général : Alain Frugière

secrétaire générale adjointe : Faustine Gendron

Le rapport de jury de la session 2023

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-les-rapports-des-jurys-des-concours-du-capes-de-la-1232>

Le site du CAPES externe – CAFEP de SVT (académie de Toulouse)

<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/capes-externe>

Données générales de la session 2023

CAPES / CAFEP

	CAPES	CAFEP
Nombre de postes	260	67
Nombre d'inscrits	1587	508
Présents aux deux épreuves écrites	920	288
(% des inscrits)	(57,9 %)	(56,7 %)
Non éliminés*	658	184
(% des inscrits)	(41,4 %)	(36,2%)
Admissibles	526	131
(% des inscrits;	(33,1 %	(25,8 %
% des présents)	57,2%)	45,5 %)
Nombre d'absents aux épreuves orales	23	9
Admis	260	67
(% des présents aux écrits ;	(28,2 % ;	(23,2 % ;
% des admissibles)	49,4 %)	51,1 %)

* Candidats présents aux deux épreuves écrites et n'ayant pas eu de note éliminatoire (note ≤ 5).

Données générales de la session 2023 CAPES depuis 2018

Session	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre de postes	260	260	260	260	260	327
Nombre d'inscrits	1587	1479	2275	2252	2703	2842
Non éliminés* (% des inscrits)	658 (41,4 %)	472 (31,9%)	1530 (67,3%)	1445 (64,2%)	1593 (58,9%)	1616 (56,8%)
Admissibles (% des non éliminés)	526 (80,0 %)	425 (90,0%)	552 (36,1%)	-	565 (35,4%)	697 (43,1%)
Admis (% des non éliminés ; % des admissibles)	260 (39,5 % ; 49,4 %)	260 + 20**+1*** (55,1% ; 61,2%)	260 + 5** (17,0% ; 47,1%)	260 (18%)	260 (16,3% ; 46%)	327 + 10** (20,8% ; 48,3 %)

* *Candidats présents aux deux épreuves écrites et n'ayant pas eu de note éliminatoire (jusqu'à 2021 les notes éliminatoires étaient de 0, depuis la session de 2022 elles sont de 5).*

** *Candidats sur liste complémentaire*

*** *Candidat admis à titre étranger*

Données générales de la session 2023 CAFEP depuis 2018

Session	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre de postes	67	75	56	61	54	55
Nombre d'inscrits	508	485	645	642	767	851
Non éliminés*	184	122	403	396	429	484
(% des inscrits)	(36,2%)	(25,2%)	(62,5%)	(61,7%)	(55,9%)	(56,8%)
Admissibles	131	109	119	-	119	117
(% des non éliminés)	(71,2 %)	(89,3%)	(29,5%)	-	(27,7%)	(24,1%)
Admis	67	62	56	61	54	55 + 2**
(% des présents écrits; % des admissibles)	(23,2 % ; 51,1 %)	(50,8%; 56,9%)	(13,9%; 47,1%)	(15,4%; -)	(12,5% ; 45,3%)	(11,7% ; 48,7%)

* *Candidats présents aux deux épreuves écrites et n'ayant pas eu de note éliminatoire (jusqu'à 2021 les notes éliminatoires étaient de 0, depuis la session de 2022 elles sont de 5).*

** *Candidats sur liste complémentaire*

Données générales de la session 2023

Répartition des genres CAPES et CAFEP

CAPES

	Nombre d'admis	Nombre d'admissibles	Nombre d'inscrits
Femmes	175 (67 %)	336 (64 %)	985 (62 %)
Hommes	85	186	602
Total	260	522	1587

CAFEP

	Nombre d'admis	Nombre d'admissibles	Nombre d'inscrits
Femmes	43 (64 %)	85 (65 %)	334 (66 %)
Hommes	24	46	174
Total	67	131	508

Données générales de la session 2023

Statut des candidats CAPES (extrait du tableau)

Statut des candidats	Nombre d'admis	Nombre d'admissibles	Nombre d'inscrits
Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)	1	3	9
Agent non titulaire fonction publique		1	19
Agriculteurs / Artisans / commerçants			10
Assistant d'éducation	6	21	72
Cadres secteur privé convention collective		1	53
Contractuel 2nd degré	25	80	310
Contractuel apprentissage(CFA)	1	2	4
Contractuel enseignant supérieur			5
Contractuel formation continue	2	3	7
Elève d'une ENS	9	11	18
Ens.stagiaire 2e deg. col/lyc		2	3
Enseignant du supérieur			3
Enseignant non titulaire établissement scolaire étranger			3
Etud.hors inspe (prépa cned)			3
Etud.hors inspe (prépa mo.univ)	39	54	64
Etud.hors inspe (prépa privée)	1	1	4
Etud.hors inspe (sans prépa)	1	2	27
Etudiant en inspe en 1ere année	4	11	22
Etudiant en inspe en 2eme année	158	275	411
Maître auxiliaire	1	9	28
Maître contr.et agréé rem ma			1
Maître contr.et agréé rem tit			1
Maître délégué		1	11
Personnel de la fonction hospitalière/publique/territoriale			36
Personnel enseignant non titulaire fonction publique	1	4	12
Personnel enseignant titulaire fonction publique			2
PLP			9
Professeur associé 2nd degré			3
Professeur des écoles et PE stagiaire		4	21
Professions libérales		1	25
Salariés secteur tertiaire+ industriel	1	5	83
Sans emploi	9	27	241
Vacataire du 2nd degré	1	3	19
Total général	260	522	1587

Données générales de la session 2023

Statut des candidats CAFEP (extrait du tableau)

Statut des candidats	Nombre d'admis	Nombre d'admissibles	Nombre d'inscrits
Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)			1
Agent non titulaire fonction hospitalière/territoriale/publique	1	1	5
Agriculteurs / Artisans / commerçants			2
Assistant d'éducation		3	11
Cadres secteur privé convention collective		2	19
Cont et agréé rem instituteur			1
Contractuel 2nd degré	12	20	96
Contractuel enseignant supérieur			2
Contractuel formation continue	1	2	2
Elève d'une ENS	1	1	1
Ens.stagiaire 2e deg. col/lyc	1	1	2
Etud.hors inspe (prépa mo.univ)	1	1	2
Etud.hors inspe (prépa privée)	8	8	19
Etud.hors inspe (sans prépa)	1	1	5
Etudiant en inspe en 1ere année			2
Etudiant en inspe en 2eme année	19	30	42
Fonctionnaire stagiaire de la fonction publique			1
Formateurs dans secteur privé			4
Instituteur suppléant			5
Maître auxiliaire	12	31	122
Maître contr.et agréé rem ma			4
Maître contr.et agréé rem tit		1	3
Maître délégué	1	11	34
Personnel enseignant non titulaire fonction publique		1	2
Professeur associé 2nd degré			3
Professeur des écoles	1	1	2
Professions libérales		1	9
Salariés secteur industriel		1	6
Salariés secteur tertiaire			18
Sans emploi	4	7	54
Surveillant d'externat			1
Vacataire du 2nd degré	4	7	18
Total général	67	131	508

Données générales de la session 2023

Répartition par académie CAPES

Académie	Nombre d'admis	Nombre d'admissibles	Nombre d'inscrits
ACADÉMIE D'AIX MARSEILLE	13	27	72
ACADÉMIE D'AMIENS	4	14	47
ACADÉMIE DE BESANCON	2	3	13
ACADÉMIE DE BORDEAUX	13	26	76
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND	5	8	29
ACADÉMIE DE CORSE	2	2	16
ACADÉMIE DE DIJON	9	17	50
ACADÉMIE DE GRENOBLE	11	23	60
ACADÉMIE DE LA GUADELOUPE	1	5	42
ACADÉMIE DE LA GUYANE		1	6
ACADÉMIE DE LA MARTINIQUE			15
ACADÉMIE DE LA NOUVELLE CALÉDONIE			7
ACADÉMIE DE LA POLYNÉSIE FRANCAISE			15
ACADÉMIE DE LA RÉUNION		4	26
ACADÉMIE DE LILLE	10	36	90
ACADÉMIE DE LIMOGES	7	9	19
ACADÉMIE DE LYON	24	36	81
ACADÉMIE DE MAYOTTE			12
ACADÉMIE DE MONTPELLIER	13	19	68
ACADÉMIE DE NANCY-METZ	9	22	51
ACADÉMIE DE NANTES	9	21	46
ACADÉMIE DE NICE	5	14	42
ACADÉMIE DE NORMANDIE	15	28	81
ACADÉMIE DE PARIS		1	3
ACADÉMIE DE POITIERS	9	16	55
ACADÉMIE DE REIMS	7	12	43
ACADÉMIE DE RENNES	15	27	64
ACADÉMIE DE STRASBOURG	17	28	67
ACADÉMIE DE TOULOUSE	6	21	74
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS	12	20	63
SIEC - ACADÉMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES	42	82	254
Total	260	522	1587

Données générales de la session 2023

Répartition par académie CAFEP

Académie	Nombre d'admis	Nombre d'admissibles	Nombre d'inscrits
ACADÉMIE D'AIX MARSEILLE	2	5	32
ACADÉMIE D'AMIENS	1	2	8
ACADÉMIE DE BESANCON	1	2	3
ACADÉMIE DE BORDEAUX	5	7	38
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND	1	4	10
ACADÉMIE DE DIJON			3
ACADÉMIE DE GRENOBLE		3	23
ACADÉMIE DE LA GUADELOUPE			3
ACADÉMIE DE LA GUYANE			1
ACADÉMIE DE LA MARTINIQUE			2
ACADÉMIE DE LA NOUVELLE CALÉDONIE			1
ACADÉMIE DE LA POLYNÉSIE FRANCAISE			2
ACADÉMIE DE LA RÉUNION			3
ACADÉMIE DE LILLE	7	11	38
ACADÉMIE DE LIMOGES	1	1	2
ACADÉMIE DE LYON	5	9	33
ACADÉMIE DE MONTPELLIER	3	7	24
ACADÉMIE DE NANCY-METZ		3	11
ACADÉMIE DE NANTES	13	27	53
ACADÉMIE DE NICE	2	3	14
ACADÉMIE DE NORMANDIE		4	19
ACADÉMIE DE PARIS			1
ACADÉMIE DE POITIERS	1	3	11
ACADÉMIE DE REIMS			6
ACADÉMIE DE RENNES	15	21	58
ACADÉMIE DE STRASBOURG	1	2	8
ACADÉMIE DE TOULOUSE	2	3	16
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS	1	5	12
SIEC - ACADÉMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES	6	9	73
Total	67	131	508

Epreuves écrites d'admissibilité bilan session 2023

Epreuve disciplinaire écrit 1	Epreuve disciplinaire appliquée écrit 2
L'autotrophie au carbone aux différentes échelles.	Le sol : un écosystème fragile

Epreuves écrites d'admissibilité

bilan session 2023

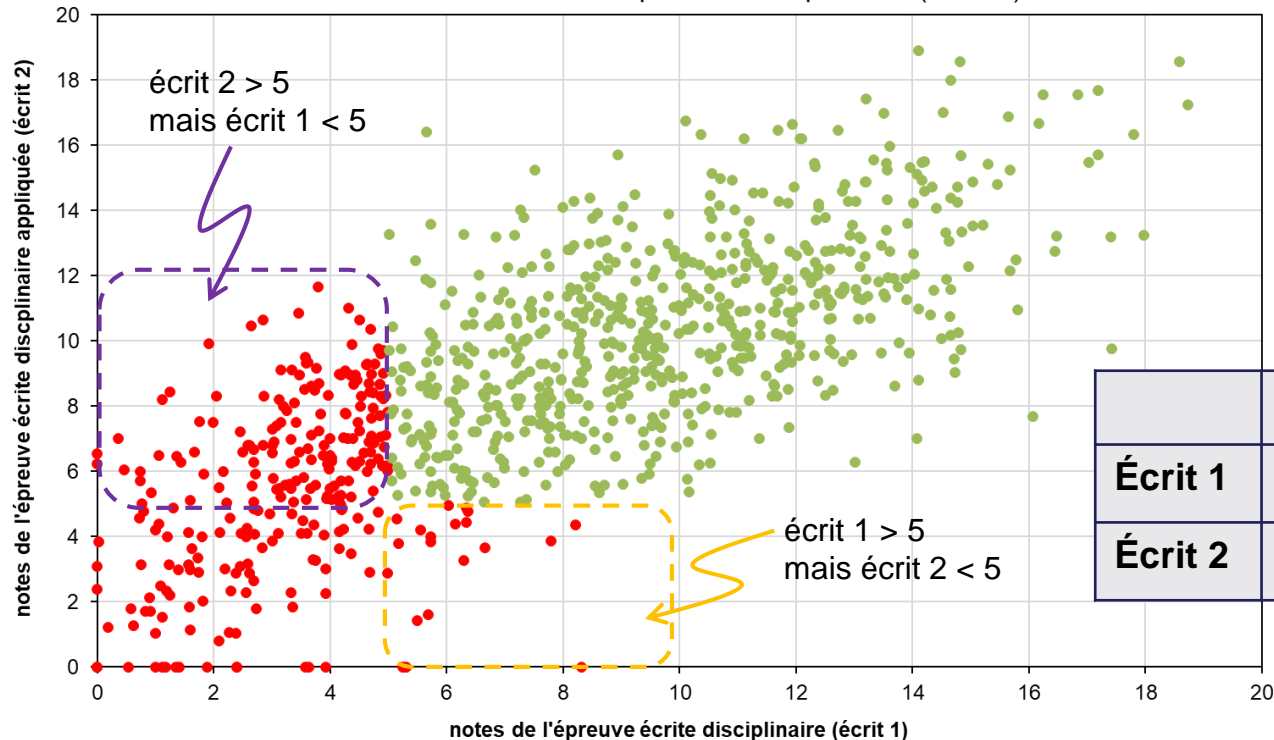
	Moyenne des candidats non éliminés*	Moyenne des admissibles	Barres d'admissibilité
CAPES	Epreuve disciplinaire : 7,96	Epreuve disciplinaire : 10,68	7,865
	Epreuve disciplinaire appliquée : 9,12	Epreuve disciplinaire appliquée : 11,28	
CAFEP	Epreuve disciplinaire : 6,93	Epreuve disciplinaire : 9,82	7,865
	Epreuve disciplinaire appliquée : 8,10	Epreuve disciplinaire appliquée : 10,81	

Les moyennes d'épreuves et la barre d'admissibilité sont données sur 20.

** Candidats présents aux deux épreuves écrites et n'ayant pas eu de note éliminatoire (note $\leq 5/20$).*

Epreuves écrites d'admissibilité bilan session 2023

Notes de l'épreuve disciplinaire appliquée (écrit 2)
en fonction des notes de l'épreuve disciplinaire (écrit 1)



- Candidats CAPES avec deux notes > 5
- Candidats CAPES avec une note ou deux notes < 5 ou CB (275 candidats)

	CAPES
Écrit 1	250 candidats ≤ 5 (933 copies)
Écrit 2	97 candidats ≤ 5 (920 copies)

⇒ discrimination par l'écrit 1

Epreuves orales d'admission un exemple de sujet de leçon

Épreuve orale n° 1 : épreuve de leçon.

Durée de préparation : 4h.

Durée de l'épreuve : exposé de 30 min maximum suivi d'un entretien de 30 min avec le jury.

Vague : 1

Préparation : **05:00**

Passage : **09:00**

*Reconstituer et comprendre les variations
climatiques passées*

Niveau : Tle
- SpéSVT

Vous présenterez votre séance d'enseignement reposant sur une démarche adaptée au niveau de maîtrise fixé par le sujet. Cette séance sera intégrée au sein d'une séquence pédagogique, en plaçant votre enseignement dans un contexte élargi (cohérence des apprentissages, perspective éducative plus globale, contexte interdisciplinaire...).

Geste technique

*Réaliser des mesures
Utiliser un dispositif ExAO
Utiliser un logiciel de traitement de données*

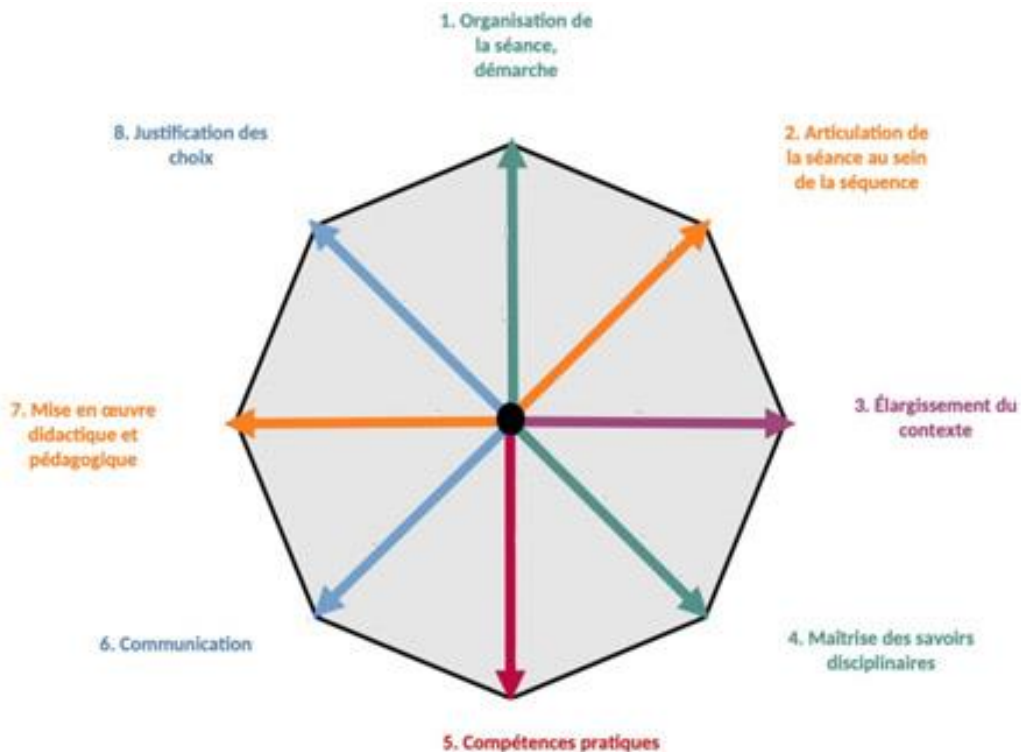
Matériel imposé

*Echantillons de divers matériaux : sable clair, terre sombre, Feuilles vertes, feuilles mortes, feuille de papier blanc, feuille de papier noir,
Dispositif ExAO avec luxmètre
Ciseau, lampe.
Fiche technique : utilisation de l'ExAO.
Logiciel tableur et fichier tableau "vostok_co2.xls"
Fiche technique : utilisation d'un tableur.
Protocole de mesure d'intensité lumineuse*

Liste des sujets et du matériel
associé dans

- le rapport de jury et
- sur le site du CAPES externe
<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/capes-externe>

Epreuves orales d'admission critères d'évaluation de la leçon



- ✓ Axe scientifique : 35 %
- ✓ Axe didactique et pédagogique : 28 %
- ✓ Axe activité pratique : 22 %
- ✓ Axe communication – réactivité : 15 %

Epreuves orales d'admission exemples de sujets d'entretien

Situation d'enseignement	Situation de vie scolaire
<p>Vous êtes enseignant(e) de SVT en lycée. Avec votre classe de première spécialité, vous expliquez l'intérêt de certains outils de biologie moléculaire. Un élève vous dit que ce serait bien de faire des humains OGM et de sélectionner les meilleurs allèles pour les futurs bébés.</p>	<p>Vous êtes professeur principal en classe de 5^e. Lors de l'élection des délégués de classe aucun élève ne veut se présenter. Certains vous confient que c'est peut-être parce que sinon on va les traiter de « fayots ».</p>

Pouvez-vous analyser cette situation en dégagant notamment les valeurs et principes de la République mis en jeu, en tenant compte du cadre des exigences du service public (ou le cas échéant des établissements privés sous contrat), et proposer des pistes de solutions argumentées.

Epreuves orales d'admission

critères d'évaluation de l'entretien

- ✓ Valoriser son parcours et le mettre en perspective avec les compétences du métier d'enseignant
- ✓ Identifier les enjeux d'une situation
- ✓ Mobiliser ses connaissances institutionnelles et ses expériences pour proposer des solutions adaptées aux situations et aux conditions d'exercice du métier
- ✓ S'approprier, faire connaître et faire partager les valeurs de la République
- ✓ Communiquer à bon escient, faire preuve d'écoute et de recul critique

Epreuves orales d'admission bilan session 2023

Oral 1

	Note minimale	Note maximale	Moyennes des candidats non éliminés*	Moyennes des candidats admis sur liste principale
CAPES	1	20	9,03	11,95
CAFEP	1	20	7,97	10,44

Oral 2

	Note minimale	Note maximale	Moyennes des candidats non éliminés*	Moyennes des candidats admis sur liste principale
CAPES	1	20	11,74	13,85
CAFEP	1	20	10,63	12,82

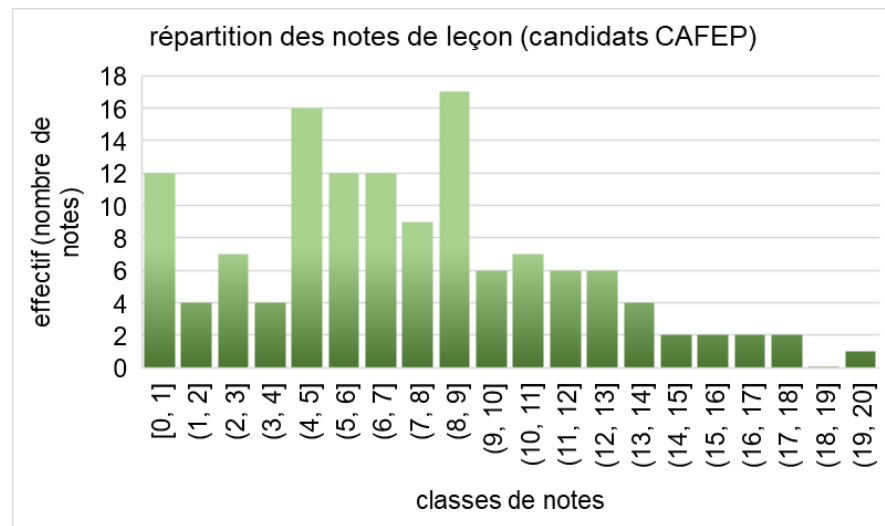
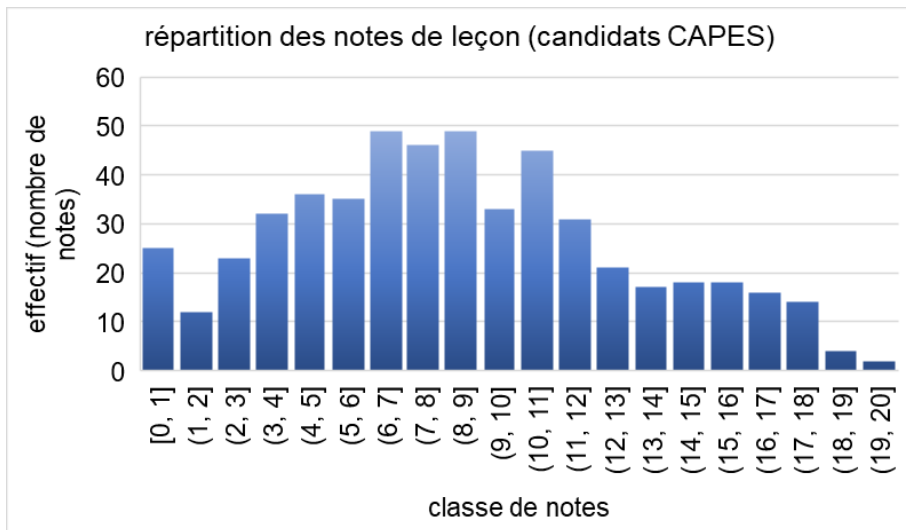
Les notes et les moyennes sont données sur 20.

* Candidats présents aux deux épreuves écrites, aux deux épreuves orales et n'ayant pas eu de note éliminatoire (= 0)

⇒ **Pas de note éliminatoire sur les épreuves orales**

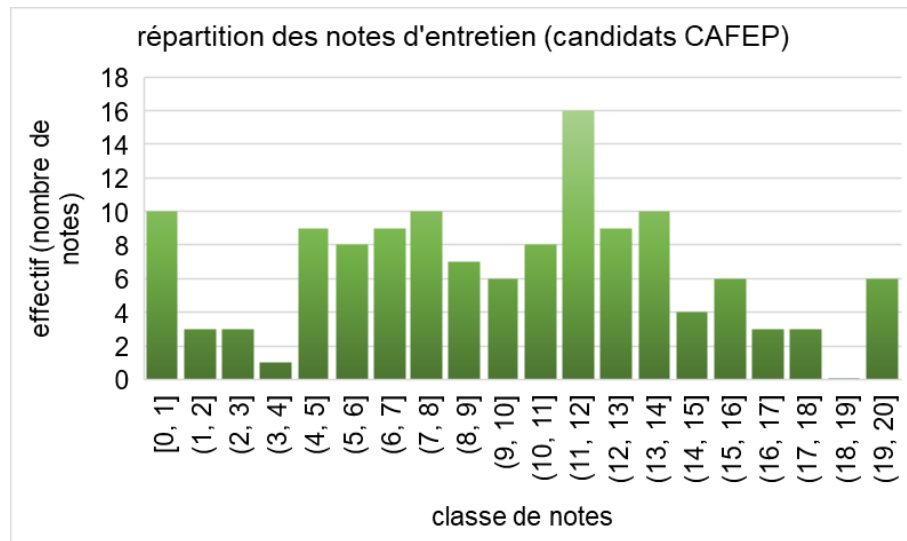
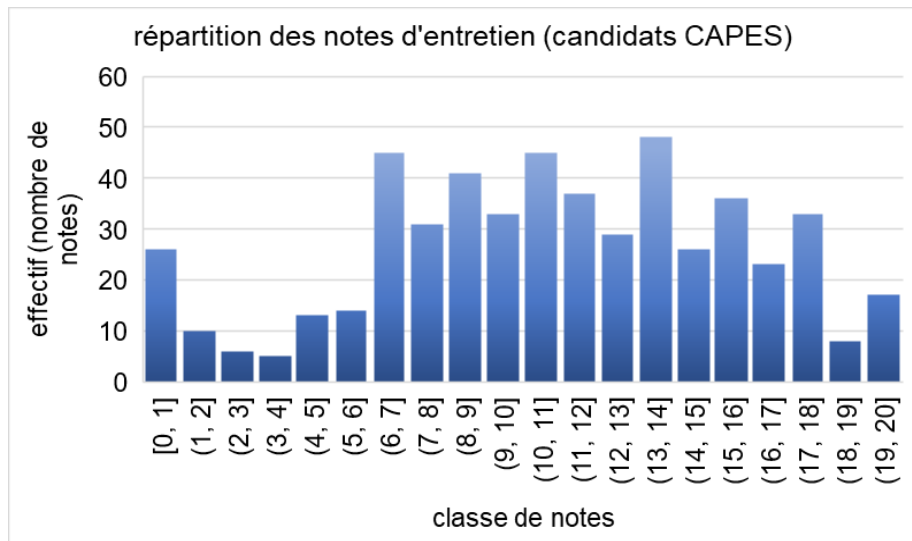
⇒ **Toute la gamme de note utilisée**

Epreuves orales d'admission bilan session 2023



	CAPES	CAFEP
Moyenne	9,03	7,97
Médiane	8,5	7,5
Écart-type	4,22	4,02

Epreuves orales d'admission bilan session 2023



	CAPES	CAFEP
Moyenne	11,74	10,63
Médiane	12	11
Écart-type	4,40	4,49

Epreuves orales d'admission bilan session 2023

	Moyennes des épreuves d'admission des candidats non éliminés*	Moyennes des épreuves d'admission des candidats admis sur liste principale	Moyenne minimale aux épreuves orales	Moyenne maximale aux épreuves orales
CAPES	10,05	12,66	1,75	18,31
CAFEP	8,97	11,33	1,94	18,75

Les notes et les moyennes sont données sur 20.

** Candidats présents aux deux épreuves écrites, aux deux épreuves orales et n'ayant pas eu de note éliminatoire (= 0)*

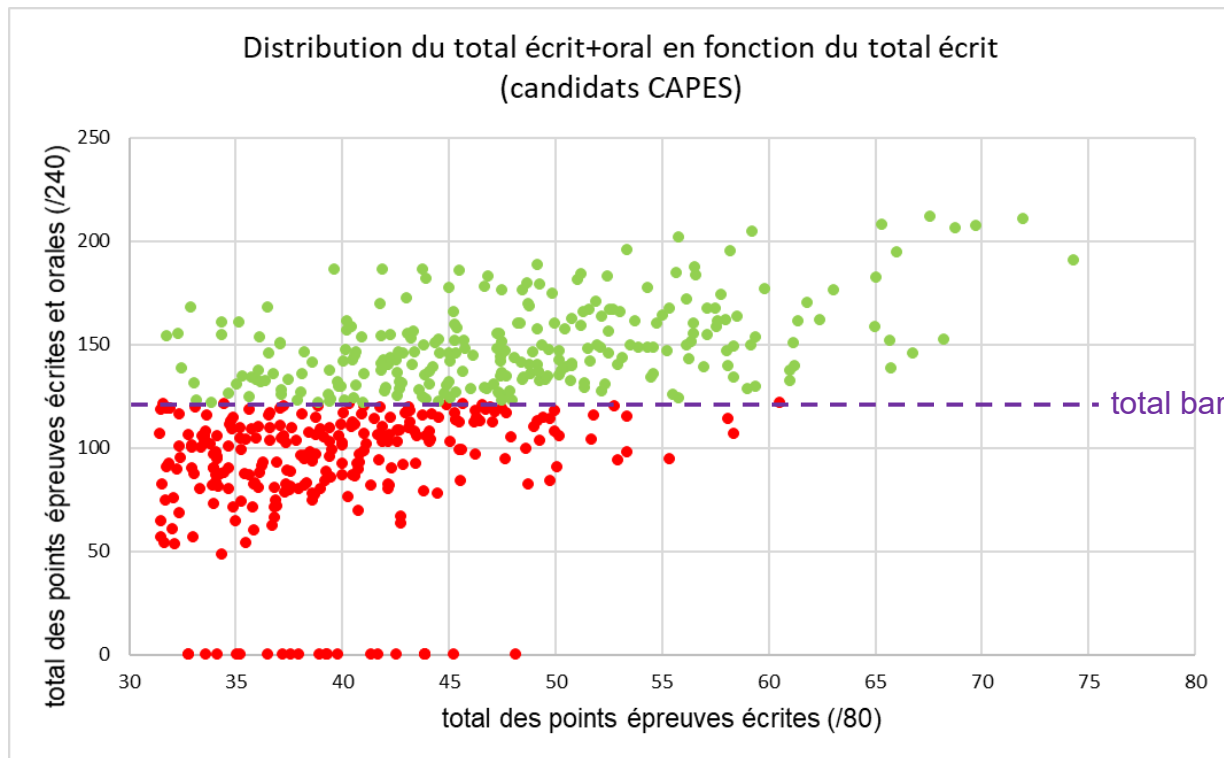
Barres d'admission bilan session 2023

	Moyennes (écrit+oral) des candidats non éliminés*	Moyennes des candidats admis sur liste principale	Barres d'admission de la liste principale	Rang du dernier candidat admis
CAPES	10,37	12,46	10,16	259 ex æquo
CAFEP	9,43	11,24	8,92	67

Les notes et les moyennes sont données sur 20.

** Candidats présents aux deux épreuves écrites, aux deux épreuves orales et n'ayant pas eu de note éliminatoire (= 0)*

Admission vs résultats écrits/oraux bilan session 2023



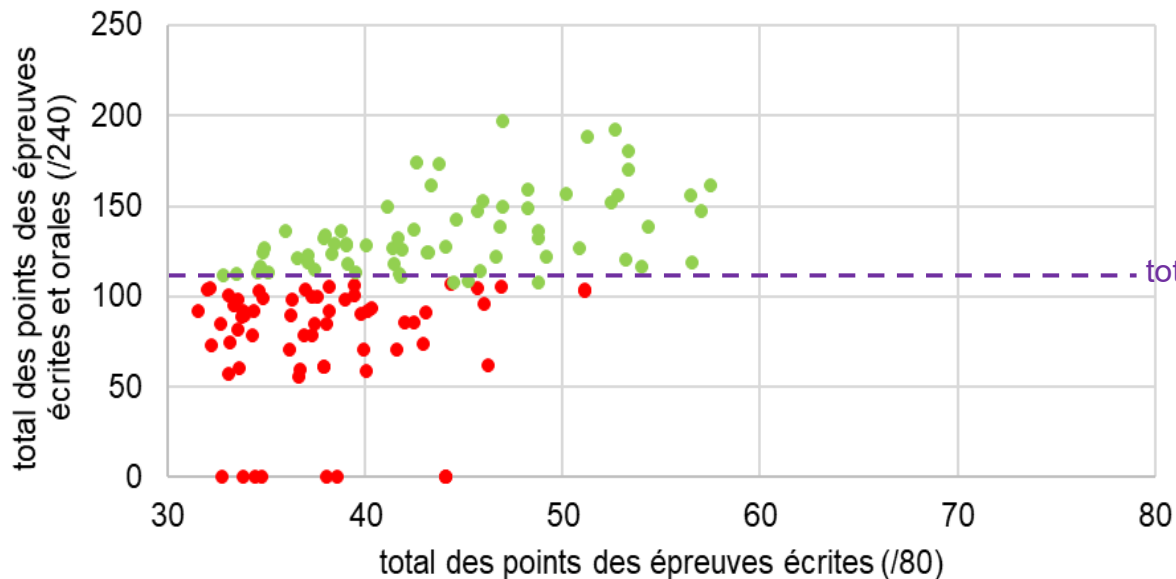
- Candidats CAPES admissibles et admis
- Candidats CAPES admissibles et non admis

total barre d'admission : 121,86/240

⇒ **L'oral « rebat » les cartes.**

Admission vs résultats écrits/oraux bilan session 2023

distribution du total écrit+oral en fonction du total écrit (candidats CAFEP)



- Candidats CAFEP admissibles et admis
- Candidats CAFEP admissibles et non admis

total barre d'admission : 107,02/240

⇒ **L'oral rebat les cartes.**

Organisation de la session 2024

Composition du jury session 2024

Pour le concours 2024

- ✓ 44 membres de jury disciplinaire
- ✓ 15 membres de jury à compétences RH
- ✓ 30 personnels de techniques et laboratoires
- ✓ 2 agrégés préparateurs
- ✓ 1 directoire

président : Joseph Segarra, IGESR

vice-présidente : Morgane Le Bras-Caraboeuf, IGESR

vice-président : Thierry Mulder, PU (université de Bordeaux)

secrétaire général : Faustine Gendron, professeur agrégé

Calendrier prévisionnel session 2024

Epreuves écrites

20 – 21 mars 2024

9h-14h

Épreuves orales

du 12 au 28 juin 2024

Lycée Bergson, Paris 19e



Admissibilité

*entre le 3 et le
7 mai 2024*

Admission

*Entre le 28 juin et
le 2 juillet 2024*

Calendrier d'admissibilité des concours de recrutement
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/11460/download>

Nombre de postes session 2024

A l'heure actuelle, nombre de postes non connu.

Programme du concours session 2024

Principaux changements par rapport à la session 2023

- ✓ Programme de sciences et technologie de cycle 3 rénové
BOEN n° 25 du 22 juin 2023
- ✓ Programme d'enseignement scientifique de première générale rénové
BOEN n° 25 du 22 juin 2023

Programme complet sur le site *Devenir enseignant*

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/10404/download>

Modification des modalités de l'épreuve orale de leçon à partir de la session 2024

Rappel du texte réglementaire (extrait concernant l'épreuve de leçon)

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

NOR : MENH2033181A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/1/25/MENH2033181A/jo/texte>

JORF n°0025 du 29 janvier 2021

L'épreuve a pour objet la **conception et l'animation d'une séance d'enseignement**.

Elle permet l'évaluation des compétences professionnelles du candidat dans le champ de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre : maîtrise des savoirs, mise en œuvre didactique et pédagogique, compétences expérimentales, techniques et numériques, capacité à placer son enseignement dans un contexte élargi (cohérence des apprentissages, perspective éducative plus globale, contexte interdisciplinaire, ...).

Modification des modalités de l'épreuve orale de leçon à partir de la session 2024

Rappel du texte réglementaire (extrait concernant l'épreuve de leçon)

Le candidat traite une question en lien avec un point du programme de collège ou de lycée qui lui est imposé. Il présente au jury une **séance d'enseignement** reposant sur une démarche adaptée au **niveau de maîtrise fixé par le sujet**. Il met en œuvre **une ou des activités pratiques** dans le cadre de la démarche qu'il a choisie et du **matériel imposé**, éventuellement enrichi à sa demande. Il présente **l'articulation de la séance au sein d'une séquence d'enseignement** pour atteindre les objectifs de formation assignés par les programmes.

La **présentation devant le jury est suivie d'un entretien** au cours duquel il pourra être amené à expliquer, justifier et compléter les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de sa séance.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose de ressources (textes des programmes scolaires, articles et ouvrages, logiciels...). Le candidat est assisté par un personnel technique tout au long de la préparation.

Durée de préparation : quatre heures.

Durée de l'épreuve : une heure maximum

(exposé : trente minutes maximum ; entretien avec le jury : trente minutes maximum).

Modification des modalités de l'épreuve orale de leçon à partir de la session 2024

Une possibilité de choisir le matériel imposé parmi deux propositions

Le candidat se voit proposer sur sa fiche sujet **deux listes de matériel** en relation avec l'intitulé de la leçon. **A l'issue de la première heure de préparation, il notifie au personnel technique qui le suit, le matériel qu'il choisit pour traiter sa leçon.** Le matériel choisi et répertorié sur la fiche sujet est présent dans la salle de passage du candidat lorsqu'il la rejoint pour les deux dernières heures de préparation.

L'exploitation du matériel imposé choisi est l'occasion de montrer la capacité du candidat à manipuler et à réaliser des gestes techniques usuels dans le champ des sciences de la vie et de la Terre.

Modification des modalités de l'épreuve orale de leçon à partir de la session 2024

Une compétence à travailler particulièrement par le candidat

L'exploitation du matériel est intégrée à une séance et des activités pour lesquelles le candidat doit **explicitement préciser la compétence qu'il cherche à travailler avec les élèves**. Le candidat doit montrer en quoi le déroulement qu'il propose permet de **développer la compétence choisie**.

Le candidat s'appuie plus particulièrement sur les compétences listées dans les programmes d'enseignement en vigueur pour le concours.

L'évaluation du candidat prend en compte d'une part la **pertinence de la compétence choisie** au regard de la leçon proposée et du matériel et d'autre part la **qualité de l'activité proposée** pour développer la compétence auprès des élèves.

Modification des modalités de l'épreuve orale de leçon à partir de la session 2024

Épreuve orale n° 1 : épreuve de leçon.

Durée de préparation : 4h.

Durée de l'épreuve : exposé de 30 min maximum suivi d'un entretien de 30 min avec le jury.

Vague :

Préparation :

Passage :

La plante, productrice de matière organique

Niveau :

Terminale

spécialité

Vous présenterez votre séance d'enseignement reposant sur une démarche adoptée au niveau de maîtrise fixé par le sujet. Cette séance sera intégrée au sein d'une séquence pédagogique, en plaçant votre enseignement dans un contexte élargi (cohérence des apprentissages, perspective éducative plus globale, contexte interdisciplinaire...).

Vous préciserez et développerez la compétence plus particulièrement travaillée auprès des élèves à l'occasion de la séance proposée.

Matériel imposé :

Au sein de la séance que vous présenterez, vous devrez impérativement utiliser un des deux kits fournis ci-dessous.

Kit matériel 1	Kit matériel 2
<p>Matériel d'étude histologique Tige de menthe fraîche, lame de rasoir, 1 paire de grandes pinces, 2 paires de pinces fines, 1 paire de ciseaux, lames, lamelles, eau, verres de montre, solution de carmin aluné, solution de vert d'iode, solution d'acide acétique à 10%, solution d'eau de Javel à 2,6%, microscope optique</p> <p>Matériel d'étude des réserves végétales Différentes structures de réserve (gingembre, oignon, cerneaux de noix, graines de haricot, pois chiche, pomme de terre), lames, lamelles, réactif de Biuret, rouge soudan, liqueur de Fehling, eau iodée, verres de montre, tubes à essai, bain-marie.</p>	<p>Matériel de réalisation d'une chromatographie Gants nitriles, paire de lunettes de protection, feuilles vertes (épinards) et rouges, bouteille de solvant à chromatographie, spatule large, un petit pot de sable, deux bandes de papier à chromatographie, deux éprouvettes, deux bouchons avec crochets de suspension, deux caches noirs de la taille de l'éprouvette, un sèche-cheveux, deux agitateurs en verre</p> <p>Matériel permettant d'étudier le spectre d'absorption Trois tubes pour spectroscope, spectroscopie à main, feuilles vertes et rouges (une poignée de chaque), deux mortiers + deux pilons, une pissette d'éthanol, une paire de gros ciseaux, deux béchers hauts + deux entonnoirs + deux papiers filtres, deux compte-gouttes jetables.</p>

Modification des modalités de l'épreuve orale de leçon à partir de la session 2024

Épreuve orale n° 1 : épreuve de leçon.

Durée de préparation : 4h.

Durée de l'épreuve : exposé de 30 min maximum suivi d'un entretien de 30 min avec le jury.

Vague :
Préparation :
Passage :

La plante, productrice de matière organique

Niveau :
*Terminale
spécialité*

*Vous présenterez votre **séance d'enseignement** reposant sur une démarche adaptée au niveau de maîtrise fixé par le sujet. Cette séance sera intégrée au sein d'une **séquence pédagogique**, en plaçant votre enseignement dans un contexte élargi (cohérence des apprentissages, perspective éducative plus globale, contexte interdisciplinaire...).*

*Vous préciserez et développerez la **compétence plus particulièrement travaillée** auprès des élèves à l'occasion de la séance proposée.*

Modification des modalités de l'épreuve orale de leçon à partir de la session 2024

Matériel imposé :

Au sein de la séance que vous présenterez, vous devrez impérativement utiliser un des deux kits fournis ci-dessous.

Kit matériel 1	Kit matériel 2
<p><i>Matériel d'étude histologique</i></p> <p>Tige de menthe fraîche, lame de rasoir, 1 paire de grandes pinces, 2 paires de pinces fines, 1 paire de ciseaux, lames, lamelles, eau, verres de montre, solution de carmin aluné, solution de vert d'iode, solution d'acide acétique à 10%, solution d'eau de javel à 2,6%, microscope optique</p> <p><i>Matériel d'étude des réserves végétales</i></p> <p>Différentes structures de réserve (gingembre, oignon, cerneaux de noix, graines de haricot, pois chiche, pomme de terre), lames, lamelles, réactif de Biuret, rouge soudan, liqueur de Fehling, eau iodée, verres de montre, tubes à essai, bain-marie.</p>	<p><i>Matériel de réalisation d'une chromatographie</i></p> <p>Gants nitriles, paire de lunettes de protection, feuilles vertes (épinards) et rouges, bouteille de solvant à chromatographie, spatule large, un petit pot de sable, deux bandes de papier à chromatographie, deux éprouvettes, deux bouchons avec crochets de suspension, deux caches noirs de la taille de l'éprouvette, un sèche-cheveux, deux agitateurs en verre</p> <p><i>Matériel permettant d'étudier le spectre d'absorption</i></p> <p>Trois tubes pour spectroscope, spectroscope à main, feuilles vertes et rouges (une poignée de chaque), deux mortiers + deux pilons, une pissette d'éthanol, une paire de gros ciseaux, deux béciers hauts + deux entonnoirs + deux papiers filtres, deux compte-gouttes jetables.</p>